

CONGRES

SUP'RECHERCHE UNSA

Le syndicat des enseignants-chercheurs,
enseignants et chercheurs de l'enseignement
supérieur et de la recherche

À DIJON

16-17 mars 2023

MOTION DE CONGRES

SUP Recherche
UNSA

Le contexte de l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Le contexte international

Sur le plan international, l'enseignement supérieur et de la recherche connaît des attaques de tous ordres, en particulier, de la part d'institutions politiques ou de partis, qui menacent les principes de libertés académiques et de collégialité. Ainsi, la pensée critique, essence même de tout universitaire, est mise à mal, entre autres, par des idéologies foncièrement hostiles, utilisant des motifs religieux, politiques et/ou totalitaristes.

Fort de ces constats et fidèle à ses valeurs, Sup'Recherche-UNSA apporte son soutien aux universitaires et chercheurs victimes de violences et de censures, quelle que soit l'origine de celles-ci.

En accord avec la politique de l'Internationale de l'Éducation (IE) qui soutient que l'enseignement supérieur et la recherche doivent être financés et gérés par des fonds publics, accessibles à tous/toutes les étudiant(e)s sans obstacle financier ou social, Sup'Recherche-UNSA s'oppose à la privatisation et à la marchandisation des services éducatifs et de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à la précarisation de l'emploi par un recours accru aux contrats précaires pour assurer des missions permanentes.

De même, les échanges à l'international pour les étudiants et les enseignants-chercheurs (collaborations de recherche et mobilité d'études) doivent être renforcés et accompagnés de moyens tout en intégrant l'impact familial qu'elles peuvent avoir.

Le contexte national

Dans un contexte global de compétitions économique et intellectuelle, l'investissement dans l'enseignement supérieur et de la recherche doit être une priorité absolue pour la France. L'objectif de porter 60 % d'une classe d'âge au niveau de l'enseignement supérieur figurait déjà dans le rapport du comité « StraNES » (Stratégie nationale de l'enseignement supérieur), chargé de définir des objectifs pour les dix prochaines années et remis au président de la République, le 8 septembre 2015. Les inégalités territoriales quant à l'offre d'enseignement tant dans le primaire que dans le secondaire contrarient cet objectif. Par ailleurs, il est indispensable de renforcer une équité territoriale d'accès au numérique pour une égalité d'éducation, comme la crise sanitaire de la Covid a pu le révéler.

Depuis le transfert de la masse salariale aux établissements, ceux-ci ont dû geler des emplois pour faire face à la non-compensation du « Glissement-Vieillesse-Technicité » (GVT) et des mesures salariales décidées par le ministère. Ainsi, la mission de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche est profondément fragilisée, notamment en ce qui concerne l'accompagnement des étudiants et donc de leur réussite. Les moyens financiers donnés pour certains dispositifs ne sont pas une solution toujours satisfaisante : alors que nombre d'enseignants ou enseignants-chercheurs font déjà beaucoup (trop) d'heures complémentaires pour assurer le bon fonctionnement des formations, la fatigue se fait sentir et les établissements ont de plus en plus de mal à les convaincre d'en faire encore plus, et par conséquent, nombre de projets ne peuvent être mis en place faute de moyens humains.

Dans l'intérêt de la nation, nous réaffirmons que l'accès du plus grand nombre aux études supérieures doit être l'une des priorités de notre société. Toutefois cet accès ne doit pas se solder par le décrochage et une sélection par l'échec en premier cycle, mais plutôt par une réelle cohérence

du principe d'accès de tous les bacheliers aux établissements du supérieur. C'est pour cela que Sup'Recherche-UNSA a soutenu et soutiendra tout dispositif qui visera à la mise en place d'accompagnement personnalisé, et de remise à niveau des prérequis nécessaires à la réussite des primo-accédants.

Voulant renforcer les capacités scientifiques et technologiques de la France, une loi de programmation de la recherche (LPR) a été votée, il faut maintenant que le gouvernement redonne des marges de manœuvre financières aux établissements afin, notamment, qu'ils aient la capacité d'avoir une réelle gestion des ressources humaines et de mettre fin aux gels de postes.

L'État doit assurer la continuité du service d'enseignement supérieur et de la recherche sur l'ensemble du territoire français, hexagonal et ultramarin. Sup'Recherche-UNSA agira en sorte de :

- renforcer la continuité scientifique du chercheur avec la communauté française et européenne de sa discipline scientifique. Ainsi chaque chercheur doit pouvoir disposer d'un budget annuel de mission permettant le désenclavement scientifique pour aller rencontrer sa communauté dans des laboratoires ou congrès.
- faire inscrire au niveau national, un rôle clé confié aux universités des outre-mers comme ambassadeur principal de France universités et de la francophonie pour assurer la promotion et les relations internationales universitaires de la France dans leur bassin géographique respectif.

Les valeurs de Sup'Recherche-UNSA

Les valeurs de Sup'Recherche-UNSA, inscrites dans notre histoire, sont toujours d'actualité : laïcité, humanisme, transparence, démocratie, respect de la personne, égalité femmes/hommes, solidarité entre les générations et lutte contre toutes les formes de discrimination. Pour nous, la solidarité n'est pas une utopie. La solidarité est à nos yeux un acte d'engagement qui implique de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. À ce titre, nous voulons plus de justice entre les différentes générations de collègues. Nous agissons notamment en faveur des plus jeunes qui, en début de carrière, sont obligés de faire de nombreuses années de post-doctorat avant de trouver une position fixe, et pour que les femmes aient les mêmes chances d'évolution professionnelle que les hommes.

Sup'Recherche-UNSA se montrera particulièrement vigilant sur la question des retraites et veillera à ce qu'aucune réforme n'oppose les générations. Si l'allongement de la durée de vie est retenu comme critère, il faut aussi prendre en compte la notion de durée de vie en bonne santé. Ce qui conduit à considérer les questions relatives à la santé et à la qualité de vie, notamment au travail. Nous rappelons que nos métiers très exposés aux risques psycho-sociaux.

Pour Sup'Recherche-UNSA, une réflexion doit donc être conduite sur les conditions d'exercice en fin de carrière : allègement de la charge de travail, transfert de compétences entre générations.

Compte tenu de l'âge moyen d'entrée dans la carrière pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs, Sup'Recherche-UNSA milite pour que les années de thèse (3 années) soient prises en compte dans le calcul des annuités, quel que soit le statut du doctorant.

Notre pragmatisme s'inscrit dans la lignée d'une tradition syndicale fort ancienne en France, qui, tout en privilégiant le dialogue avec des partenaires sociaux, voit dans les actions syndicales, dont la forme varie selon les circonstances, la possibilité d'améliorer les conditions de travail des personnels. Pour défendre ses valeurs, Sup'Recherche-UNSA refuse le syndicalisme de posture, qui en

demandant l'impossible, ne permet pas d'obtenir une meilleure version des textes ministériels, tout comme il refuse celui de l'accompagnement pur et simple du ministère. Pour obtenir des avancées, Sup'Recherche-UNSA privilégie une action réformatrice et combattive qui place l'efficacité en première ligne, prenant les problèmes à bras le corps, et ce dans l'intérêt des personnels que nous représentons.

Sup'Recherche-UNSA, par sa représentation dans différentes instances, intervient tant au niveau local qu'au niveau national et international en étant acteur du Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE) et de l'Internationale de l'Éducation. Nous avons à cœur de défendre nos valeurs et nos droits en tout lieu, pour plus d'équité entre collègues, pour obtenir les moyens d'un service de qualité, pour lutter contre les risques psychosociaux et améliorer la qualité de vie au travail.

Sup'Recherche-UNSA œuvre pour un syndicalisme non inféodé à un quelconque parti politique. Nous sommes partisans d'un consensus fort, mais n'hésitons pas à durcir le ton quand cela s'avère nécessaire.

C'est pourquoi Sup'Recherche UNSA porte une attention particulière sur la question de la sérénité des débats intellectuels qui doivent trouver leur source dans les connaissances scientifiques plutôt que dans les idéologies et/ou les théories du complot. En ce sens, la censure exercée par un groupe de pression en vue d'empêcher une conférence ou un débat d'idées n'a pas sa place dans l'université française.

Le cadre d'exercice de nos métiers

Redonner aux universités les moyens d'accomplir leurs missions de service public

Le bilan de l'autonomie des universités reste insatisfaisant. Certes, les personnels y ont gagné une souplesse pour négocier localement dans les établissements, mais nous constatons trop d'inégalités au niveau indemnitaire et au niveau des conditions de travail, d'un établissement à un autre.

Le transfert de la masse salariale et des locaux a fragilisé les équilibres budgétaires, au point que nombre d'établissements sont en grande difficulté financière. Depuis trop longtemps, des gels de postes ont été décidés dans l'optique de « boucler les budgets » au détriment des conditions de travail. Dans certaines disciplines, la charge d'enseignement ne repose plus que sur quelques titulaires et les établissements ont recours à des vacataires et des contractuels. D'après le bilan social ministériel 2019-2020, il y a 30 % de contractuels (BIATS, enseignants et enseignants-chercheurs) dans les universités, dans un contexte de hausse continue des effectifs des étudiants (+ 2,5 % pour l'année 2021-2022 selon le SIES du MESRI).

La question de la place des universités françaises dans les classements internationaux préoccupe le Gouvernement. Dans le classement Shanghai 2022, la première université française perd trois places pour se trouver seizième. Toutefois, ce type de classement ne reflète pas la capacité des établissements à remplir les missions que l'État leur assigne : la formation initiale et tout au long de la vie, la recherche et sa diffusion, l'orientation et la promotion sociale, la diffusion de la culture humaniste, la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et la coopération internationale.

Sup'Recherche-UNSA souhaite que les établissements sortent de ce classement qui ne mesure aucunement leur valeur et leur impose un modèle exogène. Un seul classement aurait du sens, celui qui répondrait aux problématiques de notre société en mesurant l'universalisme de l'accès à l'enseignement supérieur, la culture humaniste, la réussite et la qualité de vie des étudiants, la

diffusion du savoir pour toutes et tous, la qualité de la recherche, la coopération scientifique, la prise en compte des enjeux de développement durable.

Attaché au service public d'Enseignement supérieur et de Recherche sur l'ensemble du territoire, Sup'Recherche-UNSA déplore la multiplication de regroupements avec des établissements privés. (en 2022, 25 % des étudiants sont inscrits dans un établissement privé).

Sup'Recherche-UNSA s'opposera à tout type de regroupement qui déboucherait sur une forme de « privatisation » des universités publiques et demande de réserver aux seuls établissements et organismes publics la qualité de membre de plein exercice des COMUE et des établissements issus des « nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche », au nom du monopole de la collation des grades et des responsabilités qu'elles pourraient avoir. Les établissements ou organismes privés peuvent y être rattachés par conventionnement, mais Sup'Recherche-UNSA sera attentif au respect du monopole de la collation des grades par l'Université.

Un état garant de l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur

Syndicat fondamentalement attaché aux principes fondateurs de la République, Sup'Recherche-UNSA affirme que l'État doit rester le garant du principe d'égalité d'accès à des services publics de qualité, dont une offre universitaire, ouverte à tous sur l'ensemble du territoire.

L'Université se doit d'accueillir les bacheliers qui le souhaitent en formation initiale, de les aider à s'orienter, à réussir et à s'insérer professionnellement. Elle doit aussi favoriser la formation tout au long de la vie. L'Université se doit d'être inclusive, accepter des personnes aux parcours de vie différents ou ayant des besoins spécifiques, en particulier les étudiants en situation de handicap. Il est nécessaire de mener une politique plus ambitieuse de reconnaissance par la société du caractère professionnalisant de très nombreuses formations universitaires, à tous les niveaux, débouchant sur un emploi.

Le nombre d'étudiants a augmenté de façon significative alors que les moyens humains sont en baisse. Il est impératif de donner au plus vite aux établissements les moyens nécessaires pour assurer des conditions d'études convenables pour les étudiants et des conditions de travail acceptables pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

Dans un contexte économique très perturbé, une part de plus en plus importante de la population étudiante se trouve en situation de détresse. Des étudiants ont de grandes difficultés pour se nourrir, se loger s'habiller. Sup'Recherche-UNSA demande à l'État de s'engager dans une véritable politique sociale envers les jeunes.

Pour une réussite de tous les étudiants

1000 postes d'enseignants-chercheurs fonctionnaires ont disparu de 2018 à 2022. Sup'Recherche-UNSA demande une création de postes d'enseignants-chercheurs fonctionnaires pour augmenter le taux d'encadrement des étudiants et de laisser le temps aux enseignants-chercheurs de remplir leur mission de recherche.

Il faut travailler à une meilleure articulation des formations post-baccalauréat (STS, BUT, Licences...) en renforçant leur complémentarité afin de pouvoir accueillir et faire réussir les différents bacheliers selon leur spécificité en portant une attention particulière aux bacheliers professionnels.

Pour cela, Sup'Recherche-UNSA demande que les universités disposent de dotations financières par

étudiant alignées sur celles des classes préparatoires conduisant à une harmonisation par le haut des crédits et du taux d'encadrement par étudiant.

La poursuite des études en Master reste une difficulté pour nombre d'étudiants. La plateforme nationale d'inscription en master devra simplifier le traitement des candidatures par les personnels, donner aux étudiants. e. s d'avoir une meilleure visibilité sur les possibilités qui s'ouvrent à eux/elles après leur L3 et enfin leur permettre d'avoir une réponse plus rapide à leurs demandes d'admission.

Une Loi de Programmation de l'Enseignement Supérieur.

Après la Loi de Programmation de la Recherche, Sup'Recherche-UNSA demande une Loi de Programmation pour l'Enseignement Supérieur afin de répondre à tous ces défis. Seul un engagement pluriannuel de l'État, d'une part redonnera confiance aux acteurs avec des perspectives concrètes et d'autre part devra se donner comme objectif de retrouver un financement au moins analogue à celui de 2016 (pour ne prendre comme référence que le premier quinquennat de l'actuel Président de la République. Cela suppose de prévoir une hausse globale de 5 Md€ du budget consacré aux missions d'enseignement de l'ESR à périmètre constant.

Reconnaître la professionnalisation des formations universitaires

L'élévation générale du niveau de qualification est un impératif pour le pays. La loi Liberté, Responsabilité des Universités (LRU), a donné aux universités la mission de veiller à l'insertion des étudiants dans la vie professionnelle.

Pour Sup'Recherche-UNSA, la formation universitaire doit se préoccuper de l'insertion professionnelle de tous les étudiants. En cela, différentes formes de professionnalisation doivent être envisagées en fonction du projet de l'étudiant et du moment de l'insertion professionnelle dans le cursus. De plus, il faut impérativement parvenir à brève échéance à une reconnaissance réelle du diplôme de doctorat.

Former les acteurs de l'éducation

La question de la formation des enseignants a été l'objet de nombreuses réformes sans que la formation ne soit améliorée ni que le métier d'enseignant ne devienne plus attractif !

Sup'Recherche-UNSA réaffirme la nécessité de former, au sein des universités, en formation initiale ou continue, les différents professionnels de l'éducation : professeurs des écoles, de collèges et lycées, de lycée professionnel, professeurs documentalistes, conseillers d'éducation, auxiliaires de vie scolaire, intervenants du périscolaire...

Les INSPE sont des composantes universitaires relevant du MESRI qui assurent notamment la formation initiale d'enseignants qui seront recrutés par le MEN. Sup'Recherche-UNSA s'opposera à toute évolution conduisant les INSPE à devenir des écoles de la fonction publique. Nous agissons pour que les INSPE restent des composantes d'universités à part entière. Les cursus de formation initiale doivent, sur les cinq années (Licence et Master), être en partie communs et en partie spécifiques. Dès le premier cycle universitaire, il faut proposer des filières répondant aux besoins particuliers des différents métiers.

Formation initiale et continue des enseignants et des enseignants-chercheurs

Le décret 2017-854 du 9 mai 2017 instaure deux types de formation au profit des maîtres de conférences : une formation initiale obligatoire de 32 h au cours de l'année de stage suivie d'une

formation durant les 5 années suivant la titularisation. Ces formations obligatoires sont mises en œuvre indépendamment par chaque établissement et doivent faire l'objet d'un bilan annuel présenté au CSA et au Conseil académique.

Sup'Recherche-UNSA souhaite que ces formations bénéficient d'un cadrage national afin de leur assurer une qualité égale de ces formations pour tous, et comprennent obligatoirement une formation sur le statut des EC et sur les instances du monde universitaire. Nous souhaitons également qu'elles soient proposées à l'ensemble des collègues.

Pour faire face aux missions de formation qui évoluent, ainsi qu'aux nouveaux publics étudiants, Sup'Recherche-UNSA réclame que les établissements généralisent et facilitent la formation professionnelle continue des enseignants et des enseignants-chercheurs, en leur offrant des plans de formation répondant à leurs besoins spécifiques. Cette formation professionnelle continue doit se faire sur le temps de travail en étant décomptée dans le référentiel horaire de service des enseignants et enseignants-chercheurs.

Défendre et soutenir la recherche publique

Le financement de la recherche française fait face à un soutien insuffisant et à des transformations institutionnelles majeures. Le financement de la recherche et du développement représente en France, selon les chiffres du MESRI, 2,21 % du PIB (avec un total de 50,6 Md€) et se place en dessous de celui de l'effort de l'Allemagne (3,04 % de son propre PIB). La chute des crédits publics de R&D pour le seul secteur de la santé est particulièrement significative, puisqu'entre 2011 et 2018, ces crédits ont diminué de 28 %. Le vote récent de la loi de programmation de la recherche reste insuffisant.

La crise sanitaire du Covid-19 a mis clairement en évidence une dépendance de la France aux produits manufacturés à l'étranger. La recherche biomédicale française, tant dans le secteur académique que dans l'industrie, n'a pas été en mesure de répondre à la situation d'urgence créée par cette pandémie. En cause : un rétrécissement de l'environnement institutionnel (sous-financement, bureaucratie, contractualisation), aux antipodes des conditions nécessaires aux percées d'une recherche de classe mondiale. En raison de la faiblesse du dispositif de recherche et d'innovation, les grandes institutions de recherche françaises n'ont pas été en mesure de relever les enjeux de la course au vaccin. Il faut savoir tirer les conclusions de cet échec : les sous-investissements ont affaibli la recherche française de façon généralisée. Le constat vaut pour tous les domaines.

Sup'Recherche-UNSA continuera à se battre pour une vraie politique en faveur de la recherche, afin de faire face aux nombreux défis qui nous attendent, notamment climatiques. Sup'Recherche-UNSA continuera de se battre pour le maintien et le développement des grands établissements de recherche, pour le développement d'Unités Mixte de Recherche (UMR) avec les universités et pour le maillage des lieux de recherche sur l'ensemble du territoire.

Pour notre syndicat, l'État doit réaffirmer son rôle et repenser la gouvernance des établissements publics que les vagues de réformes successives ces dernières années n'ont pas clarifiée. Il doit réaffirmer sa place dans le financement national de la recherche le maintien d'un statut national pour ses personnels, la valorisation des carrières des personnels, le maintien d'un cadre national pour les formations à tous les niveaux, la programmation nationale des grandes priorités de la recherche et évaluation des établissements et des unités de recherche.

Augmenter, pérenniser le financement de la recherche

Sup'Recherche-UNSA demande que le budget de la recherche scientifique française soit effectivement porté à 3 % du PIB, en accord avec le traité de Lisbonne. Cette augmentation devra tenir compte de l'inflation.

Cela passera par la remise à plat du crédit impôt recherche, Sup'Recherche-UNSA demande le conditionnement du CIR à l'embauche de doctorants (dont CIFRE) et de docteurs, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Le mode de financement par AAP mobilise en outre un temps de travail administratif considérable et ne doit pas priver les unités de recherche de l'assurance d'un financement récurrent suffisant. Ainsi, l'accroissement du temps de travail dédié à la recherche de financement et au pilotage de projets devra être compensé sous forme de décharge d'enseignement pour les EC. Par ailleurs, alors que le recrutement de contractuels est de nature à créer de la précarité, nous souhaitons que le devenir des contractuels recrutés sur crédits ANR soit un critère important dans l'examen des projets.

SUP'Recherche-UNSA demande une augmentation significative des crédits alloués à l'ANR afin d'augmenter fortement la proportion de projets financés et corrélativement une estimation et une prise en compte du temps passé à la préparation des dossiers et à leur suivi administratif et une augmentation du nombre de postes de personnels d'appui.

Sup'Recherche-UNSA demande aussi l'évaluation de l'impact des Plans d'Investissement d'Avenir (PIA) sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, ainsi que sur l'organisation du service public de l'ESRI et le maintien d'une forte proportion des crédits alloués à des projets émergents et à des projets « Jeunes Chercheurs ».

Rendre plus attractive la carrière d'enseignant-chercheur

Sup recherche s'est battu en 2020 pour l'augmentation des primes par la négociation d'un protocole d'accord sur la LPR. Il est temps désormais d'obtenir la révision des grilles indiciaires et l'indexation réelle des traitements et salaires sur l'inflation.

Les blocages de carrière pour les MCF malgré la qualité de leurs dossiers sont un fait avéré. Ils sont directement liés à la pénurie de postes de PR mis aux concours depuis la LRU. Il faut aussi poursuivre la politique de repyramidage défendue par Sup'Recherche-UNSA qui va permettre à 2000 MCF d'accéder au corps des PU entre 2020 et 2025. Sup'Recherche-UNSA demande à l'État de financer de nouvelles possibilités de repyramidages au-delà de 2025, au moins sur 3 années (600 repyramidages/an) afin d'atteindre réellement l'objectif d'un ratio de 40 % de PU/60 % de MCF. Nous demandons également l'engagement de l'état pour le maintien de cette voie spécifique d'avancement de corps qui finalement est considérée positivement par beaucoup.

Augmenter le nombre de contrats doctoraux, plus d'un quart des doctorants ne bénéficient pas d'un financement pour réaliser leur thèse. Pourtant, ils contribuent largement par leur travail quotidien à l'activité de recherche et à la production scientifique de leur laboratoire, avec leur thèse de doctorat et des publications.

Évaluation de la recherche

Si l'évaluation constitue bien un pilier de la recherche scientifique, la situation actuelle de l'évaluation, en France, laisse beaucoup à désirer dans son organisation et dans sa gestion. Elle est à l'origine de frustrations, de gaspillages et d'opportunités manquées. La pratique de l'évaluation doit

être améliorée et Sup'Recherche-UNSA y défendra le principe d'évaluation par les pairs.

Sup'Recherche-UNSA rappelle son attachement à une répartition des rôles entre des instances nationales en cohérence avec le statut national des enseignants-chercheurs (fonction publique d'État), et des instances locales, dans les établissements qui mettent en œuvre une stratégie et des objectifs locaux au service d'une politique nationale de l'ESR.

Sup'Recherche-UNSA tient à ce que le CNESER continue à donner son avis sur :

- la stratégie nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et les rapports biennaux au Parlement ;
- les bilans établis par l'État, notamment à destination des institutions européennes ;
- la mise en œuvre des stratégies européennes d'enseignement supérieur et de recherche ;
- la création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de composantes,
- le cadre national des formations ainsi que la liste et la carte des formations supérieures ;
- les projets de réformes concernant l'organisation de la recherche et les projets de réformes relatives à l'emploi scientifique
- la répartition des emplois et des moyens entre les différents établissements.

Sup'Recherche-UNSA se battra pour que le CNU continue à examiner une part conséquente des promotions, les demandes de congés et de primes. La double prise en compte des disciplines sur le plan national (CNU) et des considérations locales (établissements) est indispensable pour garantir une pluralité de points de vue et, mais aussi pour éviter les dérives. Enfin il faut que l'ensemble des missions soient reconnues.

À côté des enseignants-chercheurs l'Université a recours à des enseignants titulaires d'un concours du second degré dans des domaines fort divers dont certains préparent une thèse. Ils participent à la vie intellectuelle de l'Université. L'implication de ces enseignants dans ce qui relève de la recherche devra être considérée lors de leur évaluation.

Les universités font appel à des contractuels dont le temps de travail est aligné, le plus souvent, sur celui des enseignants. Il convient de les accueillir, s'ils le souhaitent, dans un groupe de recherche. L'évaluation des contractuels impliqués dans la recherche devra tenir compte de leurs travaux de recherche, à côté de ce qui relève de l'enseignement.

Les propositions de Sup'Recherche-UNSA pour nos carrières et les personnels

L'attractivité de nos métiers et la confiance en l'avenir sont en berne, si la plupart des enseignants et enseignants — chercheurs aiment le métier qu'ils exercent (95 %) et sont heureux de l'exercer (85 %) en revanche, seule la moitié conseillerait son métier à un jeune de son entourage. Les causes en sont : la dégradation des conditions de travail, la bureaucratie croissante, les salaires, les perspectives d'avancement qui ne sont pas à la hauteur des attentes. Il est urgent que l'État employeur fasse en sorte de les rendre attractifs. Pour cela Sup'Recherche-UNSA demande que des discussions soient engagées pour des avancées dans les domaines qui suivent.

Revaloriser les carrières et les rémunérations

Sup'Recherche-UNSA agit pour la revalorisation des carrières des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs en tenant compte des modalités d'exercice, de la diversification des responsabilités et des missions et de leur reconnaissance.

Sup'Recherche-UNSA demande que soit pris en compte l'engagement dans les responsabilités administratives et pédagogiques, les relations internationales, la collaboration avec le monde socio-économique, le développement de la formation, notamment professionnalisante et en alternance, la valorisation de la recherche et la diffusion de la culture scientifique et technique, l'insertion professionnelle ou encore l'accompagnement des étudiants y compris en doctorat. Il convient de permettre à chacun d'évoluer dans sa carrière par différentes voies, permettant la valorisation des compétences de chacun. Il nous paraît fondamental de reconnaître la spécificité des parcours individuels et le fait que chacun puisse contribuer de manière différente à ses missions en intégrant le principe qu'au long d'une carrière l'investissement professionnel peut concerner des missions différentes. À ce titre, Sup'Recherche-UNSA défend les collègues, individuellement ou collectivement, dans leur activité professionnelle.

Améliorer l'avancement et augmenter le nombre de promotions

Sup'Recherche-UNSA estime qu'il est urgent de réviser les grilles indiciaires des enseignants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Nous demandons que l'indice terminal pour tous les enseignants-chercheurs soit au minimum hors échelle B, hors échelle D pour les PR de 1re classe, et que tous les PR de classe exceptionnelle accèdent au second échelon.

Sup'Recherche-UNSA demande en outre :

- D'augmenter prioritairement le taux de promotion à la HC des MC et à la 1re classe des PR ;
- D'accélérer l'avancement de carrières de la classe normale des MC en ramenant l'échelon 6 à une durée de 2 ans et 10 mois (au lieu de 3 ans et 6 mois) ;
- De décontingenter le passage à l'échelon exceptionnel des MC hors classe.
- De pérenniser la voie spécifique d'accès au corps des PU dénommée « repyramidage »
- D'améliorer l'avancement des PRAG et PRCE affectés dans le supérieur pour qu'il soit équivalent à celui des collègues affectés dans le secondaire.
- D'augmenter le contingent de classe exceptionnelle pour les PRAG et PRCE.

Sup'Recherche-UNSA s'oppose au principe de l'« évaluation-sanction hiérarchique » et lui préfère une approche basée sur l'appréciation et la reconnaissance de l'ensemble des missions de service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que sur l'accompagnement des personnels dans l'évolution de leur carrière.

Sup'Recherche-UNSA réaffirme son attachement au principe d'évaluation par les pairs.

Instaurer un réel dispositif de mutation pour les enseignants-chercheurs

Avec l'autonomie des établissements et la mise en place des comités de sélection, Sup'Recherche-UNSA avait alerté sur les possibilités de mutation encore plus difficiles à obtenir, et qui généraient des situations de séparation familiale et la multiplication de nombreux cas de souffrance.

Sup'Recherche-UNSA demande :

Que les mutations soient rendues effectivement possibles :

- par la création d'un mouvement spécifique pour les mutations avec un calendrier distinct de la campagne synchronisée de recrutement (tout en conservant les recrutements au fil de l'eau) ;
- par une plateforme nationale dédiée aux mutations pour faire connaître aussi largement que possible la liste des postes à pourvoir par cette voie. Cette plateforme pourra également permettre aux EC qui le veulent de faire part de leur souhait de mutation.

Sup'Recherche-UNSA restera vigilant :

- Aux mutations prioritaires : les candidatures à la mutation pour rapprochement de conjoint ou situation de handicap doivent être possibles sur des postes publiés (mouvement spécifique « mutation », au fil de l'eau, campagne synchronisée de recrutement) pour les personnes qui remplissent les conditions prévues aux articles 60 et 62 de la loi du 11 janvier 1984. Dès lors, ces personnes sont dispensées de répondre à toute autre condition d'éligibilité. Leur candidature doit être traitée prioritairement à celles qui relèvent du droit commun.
- À la fixation d'un contingent d'emplois par établissement à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation pour au moins 10 % du nombre total de postes publiés au cours de l'année (dont au moins la moitié au titre des priorités légales).

Reconnaitre l'engagement des PRAG/PRCE qui s'impliquent dans la recherche

Les PRAG et PRCE sont nombreux à s'impliquer dans la recherche, en plus de l'enseignement. Pour Sup'Recherche-UNSA, le fait de publier, de communiquer, de participer à l'organisation de colloques ou de rencontres entre chercheurs, etc., d'être actif en recherche, doit être pris en compte. Cela doit avoir des incidences sur l'évolution de leur carrière.

Les PRAG et PRCE qui s'impliquent dans la recherche sont associés aux équipes de recherche des universités dans lesquelles ils/elles enseignent

Sup'Recherche-UNSA milite pour que les PRAG et PRCE qui s'impliquent dans une recherche tangible voient cet engagement reconnu et que ces personnels comptent parmi les membres des unités de recherche. Pour les PRAG et PRCE qui préparent une thèse, Sup'Recherche-UNSA exige que soient appliqués les textes permettant d'accorder un horaire aménagé, notamment par des possibilités de décharge.

Sup'Recherche-UNSA demande que les PRAG et PRCE puissent bénéficier du référentiel des équivalences horaires. Sup-Recherche-UNSA invite les établissements à mettre en œuvre et promouvoir la procédure de deuxième concours aux fonctions de MCF (article 26-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984) pour permettre aux PRAG/PRCE dont l'engagement dans la recherche, validée par une qualification au CNU, d'accéder à cette fonction.

Progresser dans la qualité de vie au travail

La qualité des conditions de travail est une priorité de Sup'Recherche-UNSA. Les EC, les chercheurs et les enseignants sont de plus en plus assaillis de demandes pour lesquelles une très grande réactivité est exigée. Les technologies de l'information et de la communication ont amplifié le phénomène.

En recherche, pour pallier les problèmes économiques des universités, les enseignants-chercheurs se

voient en plus dans l'obligation de prendre en charge des activités administratives et techniques supplémentaires, assumées auparavant par les BIATSS. Pour financer leur recherche, les enseignants-chercheurs sont contraints de répondre à de nombreux appels à projets, de plus en plus sélectifs et bureaucratiques.

Dans les activités pédagogiques, le recours aux nouvelles technologies peut s'avérer chronophage et déstabilisant. Tous sont dès lors fortement exposés à des situations de risques psychosociaux (stress, harcèlement, remises en question...) qui méritent une grande vigilance. La prévention de la souffrance au travail doit être un axe de travail majeur. Elle nécessite en plus de l'implication, des membres des CSA, de la formation spécialisée et de l'attention des collègues, le recrutement de psychologues-sociaux du travail, encore absents dans les établissements.

Sup'Recherche-UNSA demande qu'une vraie politique de prévention soit mise en place dans les établissements et qu'elle soit accompagnée de moyens suffisants afin que tous les personnels puissent en bénéficier.

Enfin, Sup'Recherche-UNSA est attaché à la possibilité de changer de laboratoire de recherche ou de composante et continuera à accompagner les collègues en difficulté pour faire valoir ce droit, et en particulier lorsqu'il s'agit de rejoindre un laboratoire dans un autre établissement. Sup'Recherche-UNSA est attachée à une logique d'entraide entre les laboratoires.

La situation immobilière des universités est gravement inadaptée aux enjeux contemporains qu'ils soient immédiats (crise de l'énergie) ou à plus long terme (enjeux climatiques). Dans l'immédiat, l'État doit compenser intégralement l'augmentation des prix des énergies et à plus long terme, investir massivement dans la rénovation énergétique. Sup'Recherche-UNSA demande un « Plan Marshall » des bâtiments universitaires afin de permettre aux établissements d'être à la hauteur des enjeux énergétiques.

Sup'Recherche-UNSA demande que l'on ne considère pas simplement, dans la dotation aux établissements les emplois, mais plus largement les postes « environnés », c'est-à-dire que chaque personnel recruté dispose des moyens nécessaires pour assurer sa mission : matériel informatique, poste et espace de travail. Dans la réalité, les 10 000 euros pour chaque EC débutant promis dans le protocole de la LPR n'ont pas été également versés. Sup'Recherche-UNSA demande que cet effort soit prolongé, effectif et élargi à l'ensemble des EC tout au long de la carrière.

Lutter contre la précarité

La précarité s'étend dans le secteur public. Les contrats pérennes se font de plus en plus rares, et de nouvelles formes d'emploi apparaissent et sont préoccupantes. Contrat post-doctoral, contrat de projet et CPJ. Sup recherche demande un bilan public de ces dispositifs

Le nombre de contractuels chargés d'enseignement augmente massivement, avec des contrats qui peuvent atteindre près de 400 heures d'enseignement, sans reconnaissance de la recherche qu'ils assurent. Ces personnels sont sous-considérés, non reconnus et ils vivent dans des conditions extrêmement difficiles et précaires. Ils ont en outre en grande difficulté à constituer un dossier de candidature pertinent en recherche pour pérenniser leur situation sur un poste statutaire.

Le nombre des financements doctoraux reste globalement insuffisant. C'est particulièrement vrai dans certains secteurs tels que celui des sciences humaines et sociales où les doctorants doivent le plus souvent travailler en CDD pour financer leur thèse. Encore plus nombreux sont les post-doctorants — tous secteurs confondus — qui enchainent CDD sur CDD, parfois de trop nombreuses

années.

Il faut développer le financement public des thèses en augmentant le nombre des contrats doctoraux. Aussi, Sup'Recherche-UNSA dénonce l'institutionnalisation de la précarité et lutte contre le recours abusif aux contrats précaires.

Réduire les inégalités entre les PR et les MC, les DR et les CR

Sup'Recherche-UNSA milite pour l'égalité des droits et devoirs entre les Professeurs et les Maîtres de Conférences (extension du droit à co-encadrer et surtout à co-diriger des thèses, extension des promotions, avancement à la Hors-Classe, etc.) et se félicite que ses actions aient permis le droit à l'éméritat des MCF HDR et doit poursuivre son action pour les CR.

Sup'Recherche-UNSA demande que les grilles indiciaires des chargés de recherche et des maîtres de conférences d'une part et Professeurs des universités et des directeurs de recherche soient harmonisées.

Mettre en place une égalité réelle entre les Femmes et les Hommes

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a développé un plan d'action visant à instaurer une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. Si la plupart de ces actions sont louables, elles ne sont pas encore suffisantes pour parvenir à une égalité réelle des chances, en particulier pour ce qui concerne les phénomènes de plafond de verre dans la progression de carrière. Sup'Recherche-UNSA appuie l'ensemble des mesures qui visent à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche. Sup'Recherche-UNSA soutient, entre autres, l'obligation de parvenir à une proportion minimum de 40 % de personnes de chaque sexe dans l'ensemble des instances.

Sup'Recherche-UNSA s'insurge contre les comportements de harcèlement moral et sexuel dans l'enseignement supérieur. Dans son action syndicale, Sup'Recherche-UNSA accompagne et soutient les personnes concernées dans leurs démarches auprès de diverses institutions.

Pour Sup'Recherche-UNSA, cette question doit être pensée dans sa globalité tant localement que nationalement. L'ESR doit disposer à tous niveaux de structures d'accompagnement des victimes et de mécanisme de vigilance vis-vis des auteurs.

1. Sur le plan local en les dépaysant systématiquement
2. En proposant une formation aux membres des sections disciplinaires locales et du CNESER disciplinaire et aux instances de direction de l'ESR.
3. En offrant systématiquement l'appui d'un professionnel du droit (un EC en droit ou un avocat...).
4. Il est donc nécessaire que l'institution mette en place un dispositif en capacité d'écouter les victimes de harcèlement sexuel ou moral et de les accompagner

Prendre en compte l'évolution numérique

La multiplication des activités numériques et la contrainte du nombre d'heures de cours et de tâches administratives en constante augmentation pèsent sur la vie personnelle de tous les acteurs de l'enseignement supérieur. Sup'Recherche-UNSA montrera une grande vigilance quant à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale et personnelle en proposant et en accompagnant une réflexion d'ensemble sur les usages du numérique dans l'enseignement (modalités de prise en

compte dans les services, droit à l'image, propriété intellectuelle...) aussi bien qu'en dehors (Prise en compte du télétravail, droit à la déconnexion).

Maintenir le niveau de nos retraites

Comme celles de tous les fonctionnaires, les retraites des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs sont calculées sur la base de leurs 6 derniers mois de carrière. Cette situation compense la faiblesse de notre régime indemnitaire et la faible prise en compte des primes perçues lors du départ à la retraite des intéressés. Comme l'a montré l'étude du C.O.R., les taux de remplacement dans la fonction publique sont proches de ceux du privé. En l'absence d'un reprofilage complet des carrières, le calcul sur les 6 derniers mois reste donc indispensable.

La réforme des retraites en cours n'est donc envisageable que si, conjointement, une réflexion est conduite sur la rémunération des enseignants et enseignants-chercheurs tout au long de leur carrière. Il faut rappeler qu'ils font partie des fonctionnaires qui touchent peu de primes, sans révision de leur régime indemnitaire ils se verront pénalisés. Sup'Recherche-UNSA se battra pour que le nouveau mode de calcul ne conduise pas à une diminution des pensions.

Nous rappelons que la spécificité de la vie professionnelle des enseignants-chercheurs et des chercheurs est de commencer par la préparation d'une thèse suivie le plus souvent d'une recherche post-doctorale. La majorité n'a pas eu la possibilité de « racheter » les années correspondantes pour qu'elles soient équivalentes à des années sous statut de fonctionnaire. Lorsque ces collègues avaient le statut de salarié, les années de thèse et/ou de post-doctorat comptent pour leur droit au départ sans décote, mais pas pour le calcul de leur pension de fonctionnaire. Sup'Recherche-UNSA demande que leur situation soit améliorée comme celle des autres « polypensionnés ».

Plus difficile est la situation de celles et ceux d'entre nous qui ont effectué leur thèse sans statut de salarié. Certaines bourses de thèses n'étaient pas accompagnées de cotisations retraite (bourses attribuées par certaines régions ou par des associations). Par ailleurs, les années post-doctorales, en France comme à l'étranger, n'ont pas toujours permis de bénéficier du statut de salarié. Dans ces conditions, un enseignant-chercheur ou un chercheur recruté à 35 ans (âge moyen) aura une retraite diminuée en proportion du nombre d'années manquantes, même s'il exerce jusqu'à 67 ans pour échapper à la décote. L'allongement du nombre d'années de cotisation serait donc très pénalisant.

Développement et vie syndicale

Développer la syndicalisation de l'ESR

Les jeunes collègues ont une image caricaturale du syndicalisme. Certains même ignorent ce qu'est le syndicalisme. Pourtant ceux qui nous rejoignent, affirment combien nous sommes différents en termes de valeurs et de démocratie dans notre fonctionnement.

Les réunions en visioconférences permettent de renforcer la formation des adhérents à la connaissance de l'exercice du métier (droits, devoirs, fonctionnement des instances universitaires, rémunérations et primes, informations sur la retraite).

Nous mettons à disposition des adhérents des ressources (lettres-type), de conseils juridiques et nous leur apportons un appui psychologique en cas de confrontations à des risques psychosociaux.

Sup'Recherche-UNSA continuera à communiquer auprès des adhérents et des sympathisants :

- Tous sont destinataires de notre Newsletter mensuelle, du bulletin « papier » Sup'R-INFO

- En outre, les adhérents reçoivent une lettre spécifique « adhérents » traitant de la vie interne.

En ce qui concerne la cotisation, nous choisissons la sobriété. Le montant de nos cotisations tient compte de nos besoins de fonctionnement pour assurer notre rôle auprès des collègues et de la disparité des revenus. Chacune de nos dépenses doit servir le plus grand nombre de nos adhérents.

Sup' recherche-UNSA entend en outre continuer à créer des sections d'établissements où on n'est pas implanté.

Nous allons également aider les sections syndicales locales existantes avec :

des formations sur le droit syndical et la communication ;

- un renforcement des échanges entre le secrétariat national et les sections locales par des visioconférences ;
- des dotations en moyens spécifiques (supports de communication, flyer, lettre « nouvel adhérent ») ;
- un espace privé des correspondants sur le site et mise en réseau des correspondants ;
- une aide à l'organisation d'évènements conviviaux ;
- la diffusion d'informations locales et nationales de notre syndicat ;
- un appui pour organiser des rencontres au sein de leur établissement ;
- des réunions de syndiqués et de sympathisants.

Nous allons impliquer davantage les correspondants locaux dans les instances nationales (CN, journées fédérales, formations). Nous comptons élargir notre réseau de correspondants disciplinaires (CNU).

Nous avons testé une nouvelle politique de communication plus ciblée qu'il nous faudra amplifier.

Les doctorants

Par leurs travaux, les doctorants contribuent largement à l'élévation du niveau de connaissances dans l'Université et dans la société en général. Ce sont des collègues à part entière.

Sup'Recherche-UNSA désignera au sein de ses instances un chargé de mission « doctorants » qui aura pour tâche de renforcer notre syndicalisation de ces personnes, de trouver un ou une doctorant. e pour siéger au CN (comme le prévoit le RI) et de développer des outils et des ressources.

Les contractuels

Environ un tiers des personnels de l'Enseignement Supérieur sont des contractuels. Sans eux ce service public ne pourrait pas fonctionner. Sup'Recherche-UNSA a désigné une chargée de mission « contractuels » afin de documenter le syndicat sur cette question (types de contrat, de missions) et produire un livre blanc à l'intention du Ministère. Par ailleurs, il s'agit d'accompagner ces collègues, de leur permettre de bénéficier d'une formation professionnelle, de les défendre dans leurs difficultés liées à leurs conditions de travail, notamment par la définition d'un cadre législatif commun à tous les établissements d'enseignement supérieur (grilles indiciaires et régime indemnitaire) les contraignant à la reconnaissance du travail et de l'implication des contractuels.

Travailler ensemble : Fédération, Union, Internationale de l'éducation et Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE)

La présence d'un chargé de mission ESR au sein de l'UNSA-Education va renforcer la coopération des syndicats de l'Union.

Avec la fédération pour renforcer le maillage territorial :

Nous allons chercher à nous appuyer sur la présence locale des autres syndicats de l'UNSA Éducation de l'ESR pour trouver des correspondants là où nous n'en avons pas.

Nous allons renforcer les contacts entre les secrétaires régionaux de l'UNSA-Éducation et nos correspondants locaux.

Nous devons veiller à ce que l'UNSA-Éducation nous consulte en amont de toute communication sur l'ESR et, de notre côté, à donner plus régulièrement des informations sur nos actions au niveau fédéral et de l'union. Dans ce but Sup'Recherche-UNSA a prévu qu'un membre du CN soit en charge des relations avec la fédération au côté du/de la secrétaire général/e. Il participe aux réunions du Bureau ESR.

Nos sections d'établissements et nos correspondants locaux resteront en contact avec les secrétaires régionaux de l'UNSA-Education ainsi qu'avec les représentants des autres syndicats.

Europe et International

Beaucoup de décisions prises dans le domaine de la recherche par notre ministère sont dictées par l'Union Européenne (Recherche). Celles qui concernent l'enseignement supérieur s'inspirent des concertations au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Dans ce dernier, les syndicats, dont l'UNSA-Éducation, sont représentés par le CSEE.

Sup'Recherche-UNSA désigne un membre du CN chargé de l'international. Il siège au nom de l'UNSA-Education au Comité Permanent sur l'enseignement supérieur et la recherche (HERSC – Higher Education and Research Standing Committee).

Nous adhérons via l'UNSA-Éducation à l'internationale de l'Éducation. Au sein de l'IE, nous défendons les libertés académiques et aidons les collègues qui sont en danger dans leur pays.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité, par les délégués lors du congrès de Paris le 17 mars 2022.

Ils mandatent ainsi le Le Conseil national et le Secrétariat national de Sup'Recherche-UNSA pour conduire l'activité syndicale et négocier avec les autorités concernées chaque fois que cela sera possible ou nécessaire sur la base des orientations de cette motion
